



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE

Décision portant nomination du jury d'admission de l'examen professionnel d'assistants ingénieurs, branche d'activité professionnelle J (gestion et pilotage), emploi-type Assistant-e en gestion administrative, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE, session 2024.

Le président de l'Université Toulouse Capitole,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n°2022-703 du 26 avril 2022 créant une voie temporaire d'accès aux corps d'ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2022 fixant les règles d'organisation générale, la nature des épreuves et la composition des jurys des examens professionnels de recrutement dans le corps des assistants ingénieurs prévus par le décret n°2022-703 du 26 avril 2022 créant une voie temporaire d'accès aux corps d'ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture d'examens professionnels pour le recrutement d'assistants ingénieurs,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury d'admission de l'examen professionnel d'assistants ingénieurs dans la branche d'activité professionnelle J (gestion et pilotage), emploi-type Assistant-e en gestion administrative, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE, au titre de l'année 2024 :

Madame ALALINARDE Agnès, Administrateur de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, présidente, Université Toulouse Capitole, Toulouse.

Madame DULION-FABARON Anne, Attachée d'administration de l'Etat hors classe, vice-présidente, Université Toulouse Capitole, Toulouse.

Monsieur GLÉNAT Olivier, Directeur général des services, expert, Institut national polytechnique de Toulouse, Toulouse.

Monsieur LAFONT Sébastien, ingénieur d'études hors classe, suppléant, Université Toulouse Capitole, Toulouse.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Toulouse, le 12 septembre 2024.

Pour le Président, et par délégation
Le Directeur Général des Services
de l'Université Toulouse Capitole

 Frédéric FAISY